

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

, de
Kibungu, le 10 décembre 1959.-

KIBUNGO



1105

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

(1) N° 4830 /Just.1/02/DM.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
CLAUDOT

à KIGALI.-

P.V.de Remise.-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre n° 7078/R.M.P.16.276/Cl.
du 25 novembre 1959, j'ai l'honneur de vous transmettre,
en annexe, le procès-verbal de remise des 2 clefs de
cadenas à Monsieur l'Administrateur de Territoire PETIT.

L'Officier de Police Judiciaire,

C. DUMONT.,

/-.K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

PROCES-VERBAL DE REMISE.-

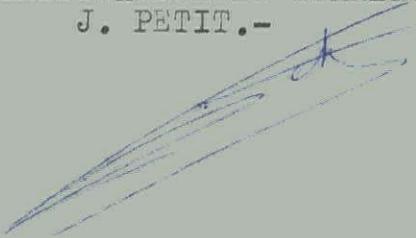
L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dixième jour
du mois de décembre,

Nous, DUMONT Claude, Officier de Police Judiciaire
en Territoire de Kibungu

Nous trouvant à Kibungu, certifions avoir remis à
Monsieur PETIT Jacques, Administrateur de Territoire à
Kibungu, 2 clefs de cadenas, en exécution de la lettre
n* 7078/R.M.P. 16.276/Cl. du 23 novembre 1959 de Monsieur
le Substitut du Procureur du Roi CLAUDOT.-

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE,
C. DUMONT.-

Pour réception:

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-


TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali , le 23 Novembre 1959.-
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N°

N° 7078/R.M.P.16.276/Cl.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :Objet :
Voorwerp :Monsieur l'Officier de
Police Judiciaire de et àK I B U N G U . -
=====

6850 / Just 1/02/00
6-12-59

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir par
paquet séparé 2 clefs de cadenas , objets saisis dans
l'affaire R.M.P.16.276/Cl.- Cette affaire a été classée
sans suite, le 10.9.1959, et mainlevée de la saisie a
été donnée.-

En conséquence je vous serais obligé de
bien vouloir remettre cet objet au nommé PETIT, Administra-
teur de Territoire à Kibungu.-

Il y a lieu de me retourner une copie de
votre P.V. de remise d'objet saisi.-

ROS. 3136/P

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
CHR. CLAUDOT,